

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bretagne
7, boulevard Solférino
BP 90714
35007 Rennes Cedex
02 99 30 62 30
bretagne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    



COMMUNE DE NOYAL-MUZILLAC

Place de la mairie
56 190 Noyal-Muzillac
02 97 41 65 47
accueil@noyal-muzillac.fr
www.noyal-muzillac.fr

ASSOCIATION NOYAL D'HIER ET D'AUJOURD'HUI (ANHA)

8, place de la Bascule
56190 Noyal-Muzillac
02 97 41 48 42
jean-claude.thomas37@wanadoo.fr

ASSOCIATION SAINT-MARTIN

11, rue Haute
56190 Noyal-Muzillac
02 97 41 50 50
david.odile56@gmail.com

► Nos partenaires



► Je donne !

Pour la restauration de

L'église Saint-Martin de Noyal-Muzillac

Morbihan



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Sauvegarder une église du XIème siècle

◆ ◆ UN PEU D'HISTOIRE

L'église Saint-Martin est située en plein cœur de bourg à Noyal-Muzillac dans le sud-Morbihan, labellisée Commune Rurale du Patrimoine de Bretagne.

Les premiers éléments de l'église semblent dater des XIème-XIIème siècles. Celle-ci a connu de nombreuses modifications notamment dues aux incendies de 1630 (effondrement du clocher) et 1821 (remplacement de la charpente du beffroi et du clocher) et au raccourcissement de la nef afin d'élargir la voie de circulation en 1972.

◆ ◆ LE PROJET DE RESTAURATION

Suite aux préconisations de l'architecte du patrimoine missionné pour établir un diagnostic, la municipalité a lancé en 2019 des travaux d'urgence et de réfection du clocher. Dans la continuité, la municipalité a décidé d'engager à l'automne 2021 une deuxième phase de travaux de restauration sur la façade nord, la plus dégradée, et le pignon ouest de l'église. Les interventions porteront sur la réfection des enduits, le nettoyage et le rejointoiement des appareillages, la révision et la protection des vitraux. Les charpentes, voliges, couvertures et les menuiseries extérieures de ces parties de l'édifice seront également restaurées.

A terme, après restauration des façades sud et est, ainsi que de l'intérieur, l'église Saint-Martin de Noyal-Muzillac s'inscrira en harmonie avec le contexte bâti du bourg et, par sa pérennité assurée, dans la continuité séculaire qui caractérise cet édifice.

◆ ◆ LES CONTREPARTIES

Chaque donateur, particulier ou entreprise, recevra, en plus d'un reçu fiscal correspondant au montant de son don :

Formule n°1 - De 1€ à 49€ : affichage du nom du donateur, s'il le souhaite, sur les supports de la mairie (site internet, bulletin Noyal infos...) et invitation à l'inauguration des travaux

Formule n°2 - De 50€ et 149€ : Formule n°1 + invitation à une conférence en avant-première et une animation / visite guidée

Formule n°3 - Au-delà de 150€ : Formule n°2 + invitation à une visite de chantier et remise du recueil de photographies *La Découverte ou l'Ignorance*

Montant des travaux	208 205 € HT pour la phase 2
Objectif de collecte	15 000 €
Début des travaux	octobre 2021

© Commune de Noyal-Muzillac



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Martin de Noyal-Muzillac

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/77760

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

L'église Saint-Martin de Noyal-Muzillac

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre